



La Newsletter du Bouquin Confiné

n°1 avril 2020

En raison de la crise sanitaire actuelle en lien avec l'épidémie du covid 19 et le confinement mis en place par le gouvernement, le Bouquin'info dans sa forme habituelle ne peut pas être rédigé. Cependant nous avons des informations à vous transmettre. L'intégralité de la population n'ayant pas accès aux informations passées en format numérique, nous mettons en place cette petite « newsletter » le temps du confinement. La diffusion du bouquin'info reprendra dès que possible. (La municipalité)

Elections Municipales : résultats du 1^{er} tour du 15 mars 2020

Votants : 526

Suffrages exprimés : 502

Liste « Agir pour Boult » menée par M. THIEBEAUX : 380 voix.

Liste « Bouquins, Bouquines, en route vers le futur » menée par M. POLET : 122 voix.

Il n'y a donc pas de 2^{ème} tour. Le conseil municipal est par conséquent composé comme suit : 17 sièges pour « Agir pour Boult » et 2 sièges pour « Bouquins, Bouquines, en route vers le futur ».

Le conseil municipal d'installation est reporté à une date ultérieure (certainement en juin : date en attente de confirmation de la part du gouvernement), le conseil municipal précédent reste en place et poursuit ses fonctions jusque-là.

La mairie : Elle est fermée au public. Cependant un accueil téléphonique est assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h au 03.26.03.30.55. Vous pouvez également envoyer un mail à mairie.boultsursuipe@wanadoo.fr Nous vous invitons fortement à télécharger l'application Centolive pour obtenir toutes les dernières informations.

La poste et acheminement du courrier : L'accueil au public est fermé. La distribution du courrier est effectuée les mercredis, jeudis et vendredis (jours et rythmes qui peuvent encore évoluer). Les boîtes aux lettres pour l'envoi du courrier ne sont plus relevées EXCEPTEE CELLE PRES DE LA POSTE. Néanmoins avec accord de la factrice vous pouvez mettre vos courriers affranchis dans votre boîte aux lettres et l'identifier en y mettant une pince à linge accrochée dessus. La factrice s'occupera de les acheminer à la poste... plus besoin de se déplacer le temps du confinement !

Les déchets :

- ramassage des ordures ménagères maintenu le mercredi mais pas d'heures fixes donc pensez à les sortir la veille au soir
- pas de ramassage des bacs jaunes pour le moment
- les déchetteries sont fermées
- arrêt des collectes des bennes de vêtements
- collectes des bennes à verre maintenues

Depuis le lundi 23 mars, et en raison de la fermeture du centre de tri du syndicat départemental Syvalom, la collecte sélective du lundi (emballages et papiers) est suspendue. Dans l'attente d'un retour au fonctionnement normal, les habitants doivent conserver au maximum leurs emballages chez eux ou les jeter avec leurs déchets ménagers. Si le volume du bac des déchets ménagers est insuffisant, ils peuvent faire usage des contenants de tri durant cette période.

Appel aux dons pour le cabinet infirmier et médical de Boult sur Suipe :

Afin d'assurer la sécurité des soignants et des patients, si vous avez du gel hydro alcoolique, des boîtes de gants, des masques chirurgicaux ou ffp2, des tabliers plastiques jetables, des combinaisons de peintres, des sur-chaussures jetables, charlottes ou calots jetables (même venant d'autres professions comme garagistes, bouchers, agents btp etc..) merci d'envoyer un SMS (pas d'appel pour laisser la ligne disponible aux patients) au 06.65.00.60.58 en précisant vos coordonnées. Un jour de passage pour récupérer vos dons vous sera donné par SMS. Il suffira juste ensuite de tout laisser dans un sac à l'extérieur.

Merci pour eux !

Marché du mercredi matin :

Nous vous informons qu'au regard des décisions gouvernementales, **le marché public du mercredi se trouve suspendu jusqu'à nouvel ordre**. Cependant des solutions alternatives ont été mises en place notamment un système de livraison à domicile.

* **BOUCHERIE DU GRAND'COUR**

Vous pouvez d'ores et déjà passer vos commandes jusqu'au mardi 17 heures (03.24.72.95.97.) pour une livraison le mercredi matin.

Le règlement de vos achats se fera directement auprès de M. CAMUS par carte ou chèque **uniquement**.

* « **LA MAISON GUILLAUME** » producteur de fruits et légumes commande sur leur site internet www.lamaisondeguyllaume ou au 06.23.46.30.52 (livraison le mercredi).

Commandes de bois et pellets :

- **BOIS** : à partir du mois d'avril, vous pouvez passer vos commandes de bois de chauffage auprès de **M LUPETTE** au 06.24.06.57.66. Vous définissez avec lui une quantité et une date de livraison directement avec le fournisseur (un **minimum de 5 stères** est requis pour la commande/client). C'est vous qui appelez et non l'inverse, attention aux démarcheurs.

Le bois a un minimum de 18 mois de séchage. Les essences sont du charme, du hêtre, du frêne, du chêne...

Il comporte moins de 10% de bois blanc.

Tarifs 2020 :

Le stère en 1 mètre : 45 euros
en 50 cm : 49 euros
en 33 cm : 52 euros

- **PELLETS** : Les tarifs seront connus en Mai (**Sarl PISKORSKI**) mais cela devrait être de l'ordre de 240 euros pour une palette de 66 sacs si un minimum de 20 palettes est commandé au total. Vous pouvez compléter le bon de commande téléchargeable sur le site de la commune ou en appelant la mairie qui vous en fournira un et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie jusqu'au 30 avril. Nous reviendrons vers vous courant mai pour vous donner le prix négocié et confirmer votre commande.

Commerces ouverts à Boult sur Suippe ou aux alentours proches :

Les chambres consulaires de la Marne ont créé une plateforme de recensement des établissements ouverts et qui livrent ou proposent une solution de drive pour leurs clients. Accessible à l'adresse www.jesuisouvert.fr, cette plateforme géolocalise l'ensemble des établissements de la Marne référencés, classés en différentes catégories : aide à la personne, assurance, banque, commerce alimentaire, dépannage, équipement / matériel, producteur / agriculteur, santé, service public, tabac / presse et autre. A Boult sur Suippe, la boulangerie est de nouveau ouverte ainsi que le tabac/presse Doré.

Attestation dérogatoire de déplacements :

La version « papier » à imprimer est téléchargeable sur le site de la commune. Des exemplaires sont disponibles à l'extérieur de la mairie les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins.

A partir du 6 avril, un dispositif de création numérique de ce formulaire est disponible. Il consiste en un formulaire à renseigner sur le site du ministère de l'intérieur, comprenant les mêmes données que celles figurant sur le format papier, nécessitant donc de préciser notamment la date et l'heure de sortie programmées ainsi que le motif parmi ceux autorisés. Un fichier au format PDF est alors généré, comprenant l'ensemble des informations saisies et ajoutant un code à 2 dimensions (« QR Code »), lequel contient toutes les données du formulaire ainsi, de manière automatique, que la date et l'heure de sa création. Ce fichier PDF est à présenter sous forme numérique lors d'un contrôle.

Nous en profitons pour vous rappeler qu'en dehors des déplacements autorisés par dérogations, il vous est interdit de sortir pendant cette période TEMPORAIRE de confinement. C'est votre contribution personnelle à sauver des vies.

La préfecture de la Marne lance un appel d'urgence aux couturières pour la réalisation de blouses pour le personnel soignant :

Ces blouses doivent être en coton, et lavables à 65°. Vous trouverez le patron pour la réalisation des blouses sur www.marne.gouv.fr. Les donateurs sont invités à prendre contact avec la préfecture aux adresses suivantes :

nicolas.kieffer@marne.gouv.fr / hubert.sosson@marne.gouv.fr .



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)